

Images du danger dans les archives judiciaires. Comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du XIX^e siècle, Montréal (1810-1842)

Mary Anne Poutanen

Volume 55, numéro 3, hiver 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010415ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010415ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poutanen, M. A. (2002). Images du danger dans les archives judiciaires. Comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du XIX^e siècle, Montréal (1810-1842). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55 (3), 381-405.
<https://doi.org/10.7202/010415ar>

Résumé de l'article

La violence perpétrée contre les femmes vagabondes comprennent aussi bien des gestes commis par des hommes sur des prostituées que des agressions entre femmes. Les archives des tribunaux et de la police à Montréal donnent des aperçus des espaces publics où ces femmes travaillaient, échangeaient et vivaient. Il s'agissait d'endroits dangereux. Les vagabondes évoluaient dans un environnement hostile au sein duquel elles étaient exposées, quand elles n'y participaient pas, à une série d'actes violents, depuis l'insulte jusqu'au meurtre. Elles utilisaient une gamme assez étendue de moyens pour réduire le danger et pour mettre fin aux agressions, n'hésitant pas à recourir à la justice pour résoudre les conflits et poursuivre les agresseurs. Toutefois, compte tenu de leur mauvaise réputation, elles connaissaient rarement le succès dans une telle entreprise.

Images du danger dans les archives judiciaires.

Comprendre la violence et le vagabondage
dans un centre urbain du début du XIX^e siècle,
Montréal (1810-1842)¹

MARY ANNE POUTANEN
Groupe d'histoire de Montréal
Université McGill

RÉSUMÉ • La violence perpétrée contre les femmes vagabondes comprennent aussi bien des gestes commis par des hommes sur des prostituées que des agressions entre femmes. Les archives des tribunaux et de la police à Montréal donnent des aperçus des espaces publics où ces femmes travaillaient, échangeaient et vivaient. Il s'agissait d'endroits dangereux. Les vagabondes évoluaient dans un environnement hostile au sein duquel elles étaient exposées, quand elles n'y participaient pas, à une série d'actes violents, depuis l'insulte jusqu'au meurtre. Elles utilisaient une gamme assez étendue de moyens pour réduire le danger et pour mettre fin aux agressions, n'hésitant pas à recourir à la justice pour résoudre les conflits et poursuivre les agresseurs. Toutefois, compte tenu de leur mauvaise réputation, elles connaissaient rarement le succès dans une telle entreprise.

ABSTRACT • Violence against female vagrants involved acts committed by men on street prostitutes and between women. Montreal court and police records provide glimpses into the public spaces of the city where these women worked, socialized, and lived. This terrain was dangerous. Vagrant women fended for themselves in a hostile environment where they were accosted by or participated in a range of violent acts from insults to murder. They used an array of manoeuvres to reduce danger and to redress violent confrontations by turning to the criminal justice system to resolve conflicts and to prosecute perpetrators of aggressive acts. They were seldom successful in their pursuit of justice given their disreputable reputation.

1. Je voudrais remercier mes collègues du Groupe d'histoire de Montréal, Karine Hébert et Denyse Baillargeon, ainsi que Patricia Pattyn de Parilangue pour leur aide dans la traduction de ce texte.

INTRODUCTION

Les documents judiciaires montréalais du début du *xix^e* siècle sont restés remarquablement intacts malgré les incendies, les inondations et la négligence abominable endommageaient les vieilles cellules au sous-sol du Palais de justice où ils étaient conservés. Malgré aussi les rongeurs qui y faisaient leur nid et qui, à l'occasion, grignotaient le parchemin. Malgré l'encre de plusieurs de ces documents légaux qui a pâli avec les années. Malgré l'écriture qui est parfois difficile à déchiffrer. Et malgré la disparition de fragments de pages et le fait que certaines d'entre elles se désintègrent au toucher.

À l'époque, plusieurs accusations de vagabondage étaient consignées dans des formulaires imprimés dont les greffiers n'avaient qu'à remplir les espaces laissés vacants. Les informations concernant les arrestations se limitent donc souvent au simple nom des femmes appréhendées pour inconduite et aux charges retenues contre elles. Parmi ces informations parcellaires, certaines dépositions offrent néanmoins des indications précieuses sur la vie des vagabondes, reprenant parfois les mots exacts qu'elles utilisaient pour porter plainte au moment d'une agression ou encore pour se défendre lorsqu'elles étaient elles-mêmes accusées de ce genre de crime². Ces sources révèlent toute la complexité et l'ambiguïté des relations que ces femmes établissaient entre elles, avec les hommes et les femmes qui partageaient leur monde et leur voisinage ainsi qu'avec les représentants du système de justice : les policiers, les juges de paix et les directeurs de prison. Les circonstances épouvantables dans lesquelles ces femmes vivaient — la pauvreté extrême et la violence trop fréquente — s'y trouvent mises en perspective avec les rituels quotidiens qu'elles avaient créés pour se procurer nourriture, abri et sécurité. L'espace public dans lequel les femmes vagabondes vivaient, travaillaient et s'amusaient n'était pas exempt de dangers réels ou potentiels. En utilisant les documents de la cour et les registres de la police, j'examinerai comment la violence était construite et représentée dans les milieux où évoluaient les vagabondes.

2. Selon Arlette Farge, ces bribes d'archives constituent des images de rencontres passées entre des personnes : « De ces tableaux se dégage de la précarité et de la force, la volonté de ne jamais abuser ou démunir. Dans Paris, tout vit, bouge et meurt sans répit sous les yeux de chacun, dans un espace ouvert où le voisin, qu'il soit ami ou ennemi, est le perpétuel témoin de soi-même [...] et se découpent des fragments de leur vie où la déroute cache rarement leur acharnement. Derrière les mots écrits — parfois injustes, faux ou outranciers — il y a trace de rencontres décisives [...] ». *La Vie Fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au xviii^e siècle* (Paris, Hachette, 1986), 13.

Le juge de paix Moses Judah Hayes connaissait bien la réalité de la violence, tant à la cour qu'il présidait que dans sa vie quotidienne. En décembre 1841, il s'était plaint auprès d'un collègue que des soldats ivres et des prostituées causaient du désordre et se querellaient fréquemment à quelques pas de chez lui, à l'angle des rues Bonsecours et Saint-Paul. Quelques soirs auparavant, racontait-il, un ou des soldats avaient agressé une prostituée, laissant le seuil de sa porte couvert de sang³. Ce paradigme classique de la violence perpétrée par un client envers une prostituée de rue est bien connu de l'historiographie⁴ et les documents judiciaires regorgent d'exemples pour l'appuyer. Par contre, les agressions que les vagabondes commettaient envers les autres ont été beaucoup moins étudiées. Les exemples ne manquent pourtant pas, comme en témoigne cette attaque commise, très tôt un matin près du marché Sainte-Anne, par Julia Campbell envers Antoine Demarais. Ce dernier a reçu un coup de couteau qui lui a été fatal⁵. Campbell avait toujours l'arme ensanglantée lorsque le chef de police l'a appréhendée⁶. Les femmes s'en prenaient aussi aux autres vagabondes. Catherine Ryan et Sarah Singleton l'ont appris à leurs dépens. Au cours de l'hiver 1827, elles ont accusé Margaret Perigord et Eliza Robertson d'agression violente et du vol d'un grand châte rouge, d'une plume et d'un ruban noirs appartenant à Ryan. Ryan et Singleton avaient rencontré les deux « dures à cuire » vers vingt heures, alors qu'elles flânaient dans la vieille ville près de l'église Bonsecours⁷.

Ces trois petites histoires illustrent bien les diverses formes que la violence pouvait emprunter en même temps qu'elles soulèvent les questions suivantes : comment pouvons-nous réconcilier l'image des femmes de la rue — des prostituées et des vagabondes dans le présent cas —, victimes

3. Archives nationales du Québec à Montréal (ci-après ANQM), E17, TL32 S1 SS1, *Déposition de Moses Judah Hayes*, 11-12-1841.

4. Voir, par exemple, les publications de Susan J. Harsin, *Crime, Poverty & Prostitution in Paris, 1815-1848* (Ann Arbor, Princeton University Press, 1981); de Barbara Meil Hobson, *Uneasy Virtue: The Politics of Prostitution and the American Reform Tradition* (New York, Basic Books Inc., 1987); de Judith Fingard, *The Dark Side of Life in Victorian Halifax* (Porters Lake (NS), Pottersfield Press, 1989); de Timothy Gilfoyle, *City of Eros: Prostitution and the Commercialization of Sex, 1790-1920* (New York, W. W. Norton & Co., 1992); de Marilyn Wood Hill, *Their Sisters' Keepers: Prostitution in New York City, 1830-1870* (New York, University of California Press, 1993); et de Tony Henderson, *Disorderly Women in Eighteenth-Century London: Prostitution and Control in the Metropolis, 1730-1830* (New York, Longman, 1999).

5. Archives nationales du Canada (ci-après ANC), MG 24 B 173, *James Reid Papers*, vol. 11, 6-9-1837.

6. *Montreal Transcript*, 1-8-1837.

7. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Catharine Ryan et de Sarah Singleton*, 16-2-1827.

de violence, avec l'image de ces mêmes femmes, auteures d'agressions? En d'autres termes, comment pouvons-nous comprendre la capacité d'agir des femmes dans un monde de violence et d'agression⁸? Pour mieux comprendre ce monde et saisir la place particulière occupée par la violence, j'examinerai les différents types d'agressions qui s'y perpétrent ainsi que les stratégies utilisées par ces femmes afin de naviguer dans l'espace public tout en évitant les blessures et la mort. Je mets l'accent sur les vagabondes parce que, contrairement aux vagabonds qui ont déjà fait l'objet de recherches canadiennes et internationales⁹, elles ont été moins étudiées. De plus, en raison de leur vulnérabilité, ces femmes étaient la cible d'actes violents; et cependant, elles cherchaient, parfois avec agres-

8. Une historiographie plus récente explore la signification de la violence féminine. D'un côté, il y a les chercheurs qui insistent sur la position sociale et économique désavantagée des femmes dans la société, ce qui inclut leur inégalité, sur la rareté de la violence féminine souvent exagérée dans le discours des commentateurs sociaux, sur les clichés liés à la violence féminine, notamment le concept de «la femme déchue» — la femme étant naturellement plus morale, sa chute n'en est que plus grave —, sur les préjugés entretenus à l'endroit des femmes par la justice criminelle et, finalement, sur les attentes sociales excessives envers les femmes. Helen Boritch, *Fallen Women: Female Crime and Criminal Justice in Canada* (Toronto, ITP Nelson, 1997), 6. D'un autre côté, il y a des universitaires qui jettent un regard critique sur la violence féminine. Patricia Pearson soutient que l'analyse féministe évacue cette caractéristique. Elle souligne certains traits ignorés par les féministes, comme le traitement préférentiel dont bénéficiaient les femmes dans le système de justice criminelle et leur échec à assumer la responsabilité de leurs actes; et elle met en évidence la tendance par les mêmes féministes à inclure les femmes dans un paradigme de «victim feminist heroic». Tous ces traits l'amènent à critiquer la vision de la violence féminine défendue par les féministes. Patricia Pearson, *When She Was Bad: Violent Women & the Myth of Innocence* (Toronto, Viking, 1997), 61; 237. Cette étude est reprise par Tamara Myers et Joan Sangster qui affirment la nécessité d'étudier la violence féminine en tenant compte du milieu familial et social. Tamara Myers and Joan Sangster, «Retorts, Runaways and Riots: Patterns of Resistance in Canadian Reform Schools for Girls, 1930-60», *Journal of Social History*, 34,3 (2001) : 119.

9. Voir par exemple, Paul T. Ringenbach, *Tramps and Reformers 1873-1916: The Discovery of Unemployment in New York* (Westport (Conn.), Greenwood Press, 1973); Jeffrey S. Adler, «Vagging the Demons and Scoundrels: Vagrancy and the Growth of St. Louis, 1830-1861», *Journal of Urban History*, 13,1 (novembre 1986); Sidney Harring, *Policing a Class Society: The Experience of American Cities, 1865-1915* (New Brunswick (N.J.), Rutgers University Press, 1983); James Pitsula, «The Treatment of Tramps in Late Nineteenth Century Toronto», *Historical Papers* (1980): 116-132; Eric H. Monkkonen, «A Disorderly People? Urban Order in the Nineteenth and Twentieth Centuries», *Journal of American History*, 68 (décembre 1981); Lionel Rose, «*Rogues and Vagabonds*»: *Vagrant Underworld in Britain, 1815-1985* (London, Routledge, 1988); Gilles Vandal, «The Nineteenth-Century Municipal Responses to the Problem of Poverty: New Orleans' Free Lodgers, 1850-1880, as a Case Study», *Journal of Urban History*, 19,1 (1992); David Bright, «Loafers Are Not Going to Subsist Upon Public Credulence: Vagrancy and the Law in Calgary, 1900-1914», *Labour/Le Travail*, 36 (1995); et Marcela Aranguiz, *Vagabonds et sans abris à Montréal: perceptions et prise en charge de l'errance, 1840-1925* (RCHTQ, coll. «Études et documents», n° 12, 2000).

sivité, à se défendre et à se faire justice dans un environnement visiblement hostile. Par ailleurs, ces femmes ne bénéficiaient pas de la protection généralement accordée aux femmes montréalaises en cette période où les droits civils leur étaient refusés et où leur dépendance envers leur père ou leur mari était grande. Même s'ils prenaient les vagabondes en pitié, les Montréalais ne leur accordaient que peu de respect du fait de leur marginalité. Vivant seules, sans la supervision d'un père ou d'un mari, elles ne bénéficiaient pas du même statut que les autres femmes et, conséquemment, les violences dont elles étaient victimes n'émouvaient personne.

Cet article s'insère dans un projet de recherche plus large portant sur le vagabondage masculin et féminin à Montréal durant les premières années de son industrialisation, période caractérisée par la coexistence d'un appareil étatique et judiciaire ancien et d'un monde du travail en pleine transformation, par l'exode rural, par de nombreuses épidémies, par une immigration importante en provenance de la Grande-Bretagne et par la présence grandissante de l'armée britannique. À toutes ces caractéristiques s'ajoutent les rébellions, la politique coloniale de répression qui s'ensuit, les appréhensions et l'incertitude de la bourgeoisie anglophone du Bas-Canada ainsi que la peur d'une révolution, pour créer la plus importante crise politique depuis la Conquête. Dans le but de maintenir l'ordre dans une ville où pouvait éclater une guerre, l'État avait identifié certains éléments menaçants, notamment les vagabonds, et avait tenté d'encadrer leur utilisation de l'espace public¹⁰.

Alors que l'usage de l'espace public par les femmes de la classe populaire a fait l'objet de nombreuses recherches depuis la publication, en 1986, de l'importante étude de Christine Stansell sur New York, les historiens et les historiennes commencent seulement à examiner l'utilisation de cet espace par d'autres groupes — adolescents et vagabonds. En 1999, ces questions ont été explorées dans un numéro spécial du *British Journal of Criminology*. Heather Shore y montrait, entre autres, comment les jeunes délinquants naviguaient entre le monde criminel et la vie quotidienne dans la rue¹¹. Encore aujourd'hui, l'étude de Christine Stansell demeure

10. Voir mon article, « The Homeless, the Whore, the Drunkard, and the Disorderly: Contours of Female Vagrancy in the Montreal Courts, 1810-1842 », dans Kathryn McPherson, Cecilia Morgan et Nancy M. Forestell, dir., *Gendered Pasts: Historical Essays in Femininity and Masculinity in Canada* (Toronto, Oxford University Press, 1999).

11. Heather Shore, « Cross Coves, Buzzers and General Sorts of Prigs: Juvenile Crime and the Criminal "Underworld" in the Early Nineteenth Century », *British Journal of Criminology*, 39,1 (1999).

fort utile : elle révèle notamment que la rue était un lieu prisé par les femmes de la classe populaire qui y accomplissaient certaines tâches domestiques cruciales, comme « pinching and saving, of cleaning and borrowing and lending ». C'est également là « where they helped each other, raised their children, and voiced their pleasures and grievances¹² ». Les gens vivaient, conclut Arlette Farge, au vu et au su de tout le monde¹³. Si cette proximité favorisait l'établissement de réseaux et procurait des avantages sociaux et matériels tangibles, elle entraînait aussi des tensions prenant la forme de commérages, de menaces, d'insultes et d'agressions. Shani D'Cruze soutient que les disputes violentes qui éclataient entre les femmes de la classe ouvrière — disputes qui se terminaient parfois à la cour — peuvent constituer un baromètre valable pour mesurer les hostilités dans les rapports de voisinage¹⁴. À cet égard, les annales policières montréalaises rapportent une anecdote frappante : un après-midi de mai 1841, le policier Harris faisait un rapport à son chef au sujet d'une violente dispute survenue entre les épouses de deux agents qui se partageaient l'espace restant du poste de police où elles vivaient. Toutes deux furent réprimandées pour avoir troublé la paix au poste¹⁵. Cette même constatation peut s'appliquer au cas des vagabondes : les actes d'agression permettent aussi d'évaluer le niveau de tension chez les vagabondes montréalaises qui, tout comme les pauvres de New York au cours des années 1820 et 1830, utilisaient l'espace public pour gagner leur vie en ayant recours au « peddling, prostitution, foraging, gambling, and theft¹⁶ ». Les documents de la cour de première instance fournissent un aperçu de ces activités qui se déroulaient dans l'espace public où les vagabondes travaillaient, socialisaient et, parfois, vivaient. La complexité de ces activités et de la géographie urbaine avaient pour effet de brouiller les frontières entre la vie quotidienne dans la rue, le monde criminel et la prison, mondes dans lesquels les vagabondes évoluaient¹⁷. Tout comme leurs

12. Christine Stansell, *City of Women: Sex and Class in New York, 1789-1860* (New York, University of Illinois Press, 1989), 41-42; 75.

13. A. Farge, *La Vie Fragile*, op. cit., 19.

14. Shani D'Cruze, « Sex, Violence and Local Courts: Working-Class Respectability in a Mid-Nineteenth-Century Lancashire Town », *British Journal of Criminology*, 39,1 (1999) : 40.

15. ANC, RG 4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 59, 7-05-1841.

16. Elizabeth Blackmar, *Manhattan for Rent, 1785-1850* (Ithaca, Cornell University Press, 1989), 151.

17. Comme je l'ai mentionné ailleurs, les Montréalais partageaient les mêmes rues, espaces publics et édifices que les prostituées, qu'ils toléraient jusqu'à ce qu'elles enfreignent le code de conduite plus ou moins explicite du voisinage immédiat. Les frontières poreuses entre la maison et la rue, ainsi que le caractère public de la vie de tous les jours faisaient en sorte que les prosti-

homologues parisiennes du XVIII^e siècle, elles faisaient partie intégrante du paysage urbain :

La ville, c'est aussi eux, même si les autorités tentent de les exclure, de les réprimer en les désignant du doigt comme principaux adversaires de l'ordre et de la tranquillité publique. Ils ont été nommés « hors », « ailleurs » par les édits royaux et les ordonnances de police, mais ils ne sont pas encore identifiés comme tels par le reste de la population. Non encadrés par les catégories professionnelles, ils « sont » cependant la ville, et s'organisent comme les autres à travers le jeu des tensions et des équilibres urbains¹⁸.

D'Cruze affirme qu'il existait une différenciation de l'espace public entre le voisinage, l'espace civil et l'espace liminal. Tous étaient perméables, mais certains d'entre eux étaient plus dangereux que d'autres. Par exemple, l'espace liminal — c'est-à-dire celui qui se situe entre les maisons, dans les ruelles et dans les terrains vagues — représentait un réel danger pour les femmes, surtout après la tombée de la nuit, parce qu'il se trouvait en marge d'autres lieux mieux fréquentés¹⁹.

J'ai divisé cette étude en quatre parties : d'abord, je présenterai les caractéristiques démographiques des vagabondes pour les années 1810-1842 ; ensuite, j'explorerai la culture de la rue à laquelle les vagabondes participaient ; après quoi, j'identifierai les formes que prenait la violence chez les vagabondes ; et enfin, je montrerai certaines des stratégies que ces femmes utilisaient pour éviter le danger ou pour demander réparation lorsqu'elles étaient victimes d'agressions.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

La police montréalaise a enregistré au moins 2528 cas de vagabondage féminin entre 1810 et 1842 : deux tiers d'entre eux étaient reliés à la prostitution et l'autre tiers relevait de divers comportements : flâner dans les rues ou les espaces verts, proférer des obscénités ou des menaces, causer des dé-

tues et leurs voisins vivaient des expériences communes et évoluaient dans les mêmes réseaux sociaux. La police pouvait arrêter des individus pour ivrognerie, tapage ou encore indécence, tout en laissant tranquilles les prostituées qui ne dérangent pas l'ordre public. L'important, à l'époque, n'était pas le lieu où œuvraient les prostituées mais les liens de bon voisinage qu'elles entretenaient. Voir « *The Geography of Prostitution in an Early Nineteenth-Century Urban Centre: Montreal, 1810-1842* », dans Tamara Myers, Kate Boyer, Mary Anne Poutanen et Steven Watt, dir., *Power, Place and Identity: Historical Studies of Social and Legal Regulation in Quebec* (Montréal, 1998), 102.

18. A. Farge, *La vie fragile*, op. cit., 169.

19. Shani D'Cruze, *Crimes of Outrage: Sex, violence and Victorian working women* (DeKalb (Ill.), Northern Illinois University Press, 1998), 35.

gâts aux immeubles, errance, ivresse, travestisme. Même si elles furent finalement accusées de vagabondage, certaines femmes avaient été arrêtées pour des délits pénaux comme des larcins, des agressions ou de l'extorsion²⁰.

La plupart des femmes accusées de vagabondage étaient célibataires et d'origine irlandaise. Les données concernant leur arrestation reflètent la vie précaire à laquelle faisaient face bien des nouveaux venus dans la ville. N'ayant pas les moyens de se nourrir et de se loger, plusieurs cherchaient des expédients dans la rue en attendant mieux. Parmi les vagabondes, les deux tiers n'ont été arrêtées qu'une ou deux fois, ce qui signifie qu'un tiers seulement l'ont été à plus de deux reprises. En fait, 233 femmes (ou 24% des femmes arrêtées) ont totalisé 68% des arrestations (1724 cas). Quelques-unes parmi celles-ci se prostituaient pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, tandis que d'autres souffraient d'alcoolisme ou n'avaient pas de domicile. Les policiers connaissaient bien ces femmes qui étaient susceptibles de se faire arrêter régulièrement en raison, comme le suggère Constance Backhouse, de leur réputation de prostituée de rue et également à cause de leur visibilité²¹.

LA CULTURE DE LA RUE

Pour se faire une idée de la vie des vagabondes, il faut identifier les problèmes qu'elles rencontraient quotidiennement dans le Montréal du début du XIX^e siècle. Celles qui n'avaient pas la chance d'avoir un toit devaient faire face à un environnement hostile et leur vie ressemblait souvent à un com-

20. Des accusations de moindre portée étaient souvent lancées parce que les coûts de la poursuite étaient moins élevés et que les résultats étaient généralement plus satisfaisants. Depuis que les policiers agissaient à titre de plaignants, leur comparution en cours était garantie et les procédures judiciaires en étaient accélérées. Il faut ici mentionner que les Montréalais qui intentaient des poursuites ne se rendaient pas toujours en cour. Dans son étude du système de justice criminelle à Montréal, Donald Fyson montre bien que seulement un peu plus de la moitié des 4804 cas entendus par le tribunal de grande instance se concluaient par un verdict. Plusieurs plaignants se désistaient entre le moment où ils portaient plainte devant le juge de paix et celui où ils devaient se présenter en cour. Pour certains, l'objectif était simplement de traduire quelqu'un en justice, sans nécessairement pousser plus loin les procédures. Donald Fyson, *Criminal Justice, Civil Society and the Local State: The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764-1830*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1995, 328-331. Lorsque les témoins ne se présentaient pas en cour, les procédures étaient reportées ou alors les accusés étaient acquittés.

21. Constance Backhouse, *Petticoats & Prejudices: Women and Law in Nineteenth-Century Canada* (Toronto, Women's Press 1991), 230. Voir également, Judith Fingard, *The Dark Side of Life in Victorian Halifax* (Porters Lake, NS, Pottersfield Press 1989), 106 ; et Jim Phillips, « Poverty, Unemployment, and the Administration of the Criminal Law: Vagrancy Laws in Halifax, 1864-1890 », dans Philip Girard et Jim Phillips, dir., *Essays in the History of Canadian Law, 3 : Nova Scotia* (Toronto, University of Toronto Press 1990).

bat journalier contre la mort. Elles rencontraient des défis de taille, que ce soit la faim et la malnutrition, la négligence, la maladie ou encore l'hypothermie. La recherche d'un abri temporaire — les maisons abandonnées, les bâtiments de fermes et les immeubles publics — occupait une partie de leur temps, d'autant plus qu'elles étaient appelées à déménager fréquemment au gré des circonstances. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver de 1832, John Burland a dénoncé douze vagabonds et vagabondes qui avaient pris possession d'une grange vacante à la Côte à Barron. D'après son témoignage, ces gens perturbaient la paix, se querellaient, faisaient preuve de comportements dépravés et menaçaient la sécurité de sa famille en risquant de mettre le feu à la grange. Pour mettre un terme à ces désordres, Burland a demandé au juge de paix de les expulser de la grange, ce qui fut fait. Cette anecdote illustre bien les difficultés rencontrées par les vagabondes dans leurs recherches d'un abri. Celles qui avaient les moyens de se loger privilégiaient diverses stratégies. Certaines choisissaient de louer, seule ou avec une compagne, une chambre dans un immeuble multifamilial, d'autres se contentaient d'une cave au marché Sainte-Anne. En se regroupant, certaines pouvaient louer un petit appartement dans des maisons de bois décrépite, alors que d'autres étaient condamnées à errer entre le bordel et la rue. Lorsque leurs tentatives de se loger échouaient, plusieurs se présentaient au poste de police ou à la prison pour demander le gîte jusqu'au lendemain ou même pour y être emprisonnées pendant l'hiver.

Entre 1810 et 1836, au moins 71 femmes sans abri ont été appréhendées pour des raisons préventives : elles risquaient de mourir de faim et d'hypothermie, autre preuve, s'il en est besoin, de la violence associée à la vie dans la rue. À partir de 1837, c'est-à-dire au moment où la cour a introduit les formulaires imprimés, les informations qui permettraient de confirmer la poursuite de cette pratique ne sont plus notées dans les dossiers judiciaires. Il faut alors se tourner vers les registres de la police qui, heureusement, continuent de fournir ces informations pour la fin des années 1830 et les premières années de la décennie suivante. C'est ainsi qu'on apprend qu'à la fin de décembre 1836, quatre gardes ont amené Magdeleine McDonald au poste de guet. Elle était ivre et « dans un état pitoyable et alarmant » lorsqu'ils l'ont trouvée dans une auberge située près du marché Sainte-Anne alors qu'une tempête de neige faisait rage²². Trois mois plus tard, elle était ramenée à la maison de guet. À cette occasion, un garde a suggéré qu'il « would be well to have her committed to

22. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 38, 18-12-1836.

jail as a vagrant²³ ». Au cours de ces années, les taux d'arrestations allaient croissant dès le printemps pour ne diminuer qu'à l'approche de l'hiver²⁴. C'est le même scénario que celui constaté par Jim Phillips dans le cas de Halifax. Il a remarqué que le niveau d'incarcération augmentait des mois de mai à septembre, c'est-à-dire au moment où les prostituées étaient plus visibles, et diminuait durant l'hiver et les premiers mois du printemps²⁵. La mort de quelques vagabondes comme Ellen McGuire souligne la difficulté de survivre dans la rue. À la fin de novembre 1832, cette femme considérée comme « a prostitute of the lowest order » a été découverte morte et à moitié nue dans un bâtiment gouvernemental désaffecté près des casernes militaires. Un peu plus chanceuses peut-être, deux de ses collègues ont été retrouvées vivantes dans une voiture garée près de là, sans couverture et presque sans vêtements²⁶.

Tâche harassante pour qui n'a pas d'argent, chercher de quoi manger constituait un rituel quotidien pour les vagabondes. Leurs chemins se croisaient alors, ce qui provoquait des étincelles pouvant mener à des conflits houleux — et bruyants²⁷. Les vagabondes considéraient les marchés urbains, les vergers et les champs autour de la ville autant comme des lieux pour solliciter leurs clients que des endroits où trouver de la nourriture. Par ailleurs, ce qu'elles ne réussissaient pas à se procurer honnêtement, elles l'obtenaient en volant ; ce qui leur valait parfois une comparution en cour criminelle. Cette propension à voler ressemble beaucoup au comportement de leurs homologues anglaises de l'époque moderne : Garthine Walker soutient que les femmes qui étaient accusées de larcin semblaient évoluer dans une culture de l'illégalité²⁸. Les fermiers montréalais portaient souvent des accusations auprès de la police contre les vagabondes qui volaient les pommes de leurs vergers, les légumes de leurs potagers et

23. *Ibid.*, vol. 38, 2-03-1837.

24. Entre 1830 et 1837 cependant, il y a eu un taux élevé d'arrestations chez les vagabondes en janvier et en novembre. La plupart de ces arrestations ont eu lieu en janvier, au moment où la cour de session était levée et où plusieurs prisonnières étaient libérées. Soixante-et-onze pour cent d'entre elles étaient immédiatement réapprehendés. De la même façon, 47% des femmes était de nouveau arrêté à la fin de la session de la cour en octobre. M. A. Poutanen, *To Indulge Their Carnal Appetites*, *op. cit.*, 228-231.

25. J. Phillips, « Poverty... », *op. cit.*, 134-135.

26. *Gazette*, 27-11-1832.

27. S. D'Cruze, *Crimes of Outrage...*, *op. cit.*, 50.

28. Garthine Walker, « Women, Theft and the World of Stolen Goods », dans Jenny Kermode et Garthine Walker, dir., *Women, Crime and the Courts in Early Modern England* (London, UCL Press Ltd., 1994), 85.

qui trayaient leurs vaches. En ville, elles étaient plutôt accusées de charpitage de nourriture. Le pain semblait particulièrement populaire, comme en témoigne le cas de Marie Larivière, accusée d'avoir volé celui de Charles Georges Jeteau²⁹, et celui d'Adélaïde Saint-André et Betsy Lafranchise, inculpées pour avoir dérobé dix miches au boulanger John Tassie, alors que ce dernier avait laissé son chariot sans surveillance au moment d'une livraison³⁰. Il en allait de même avec les volailles. Ce fut assurément une tâche délicate pour Mary Moss de s'emparer discrètement de douze oies, de plusieurs poulets et d'une dinde et de les revendre aussi discrètement par la suite³¹.

Les vagabondes ciblaient généralement des marchandises faciles à voler. Elles jetaient leur dévolu sur de petits objets comme des vêtements féminins — qu'elles cueillaient sur les cordes à linge —, de la coutellerie, des montres et des pièces de monnaie. Mary Ann Green, bien connue de la police en raison d'un nombre étonnant d'arrestations pour vagabondage et prostitution, a ainsi subtilisé la montre en argent de Jesse Keitley pendant que les deux « s'amusaient » dans une maison située à deux pas de la prison³². Même la présence de soldats armés n'a pas empêché deux autres vagabondes de voler plusieurs cuillères en argent dans le mess des officiers du 71^e régiment³³. Mais que faire de tous ces objets ? Ils pouvaient être apportés aux receleurs qui détenaient des tavernes près des quais, aux prêteurs sur gages ou encore aux tenanciers et tenancières de bordel, comme Elizabeth Degane et ses filles Catherine et Émilie. Ces dernières ont d'ailleurs été arrêtées au moins à quatre reprises pour recel³⁴. Agissant ainsi, certaines vagabondes montréalaises, tout comme les jeunes voleurs londonniens³⁵, navigaient entre le monde du crime et la vie quotidienne de la rue. D'autres préféraient revendre rapidement la marchandise volée afin d'en retirer un peu d'argent. Elles tentaient alors de la refiler à des hommes ou des femmes qu'elles connaissaient, ou encore, elles faisaient du porte à porte jusqu'à ce qu'elles trouvent un acheteur. Si elles échouaient, comme dans le cas de

29. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Charles Georges Jeteau*, 21-4-1823.

30. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de John Tassie*, 27-11-1835.

31. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de William Falconbridge et de Albert Bourassa*, 23-11-1838.

32. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Jesse Keitley*, 20-1-1840.

33. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 1, 6-7-1838.

34. ANQM, TL32 S1 SS1, *Inculpation de Isabelle Marcotte et de Joseph Moses*, 18-08-1824 ; *Inculpation de Catherine Marcotte*, 27-08-1824 ; *Déposition de James Benny*, 14-10-1826 ; *Déposition de Marguerite Boisjolie et de F.-X. Mareille*, 18-10-1826.

35. H. Shore, « Cross Coves, Buzzers and General Sorts of Prigs », *op. cit.*

Mary Ann Shadbolt qui n'a pas réussi à vendre une paire de bottes à Jane Dacon, elles devaient trouver d'autres solutions. Shadbolt a donc demandé à Dacon de lui prêter deux shillings en lui laissant la paire de bottes en gage. Malheureusement pour Dacon, la police a confisqué les bottes avant que Dacon ne puisse réclamer son dû à Shadbolt³⁶. À la suite d'un vol, la menace de sanction n'émanait pas toujours des instances policières. Certains Montréalais n'hésitaient pas à se faire eux-mêmes justice lorsqu'ils surprenaient une vagabonde en flagrant délit. Maria Jordon l'a appris à ses dépens lorsque John Hart et James Burrell l'ont sauvagement battue après l'avoir — à leur dire du moins — surprise en train de commettre un vol³⁷.

Certaines caractéristiques inhérentes au vagabondage — la compétition pour la nourriture et le logement, l'alcool et les clients, l'illégalité, le danger — provoquaient des tensions et pouvaient entraîner des conflits entre ces femmes vagabondes et prostituées. Elles peuvent également permettre d'expliquer des cas de menaces, d'insultes ainsi que le caractère souvent belliqueux qui teintait les relations que ces femmes établissaient entre elles. De tels rapports n'étaient pas si éloignés de ceux entretenus par les femmes des classes populaires. Tel que le décrit avec beaucoup de pertinence D'Cruze³⁸, le monde quotidien, conflictuel et violent, qui caractérisait les relations des femmes des milieux populaires avait une certaine résonance dans le monde des vagabondes, où la violence passait des insultes aux meurtres.

RENCONTRES DANGEREUSES, RELATIONS DANGEREUSES

Utilisant toute la panoplie des expressions populaires pour dire « prostituée », des femmes s'insultaient et se calominaient, à un point tel que certaines en venaient à porter des accusations pour diffamation devant la cour. À l'occasion, des vagabondes et des prostituées s'insultaient entre elles comme dans le cas opposant, selon toute vraisemblance, Mary Burnet et Catherine Morrison, qui, au cours d'une altercation s'étaient traitées de « fat arsed whores, bitches, and blackguards³⁹ ». Dans le même esprit, Ann Joyalle, elle-même une vagabonde et une prostituée, avait

36. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Jane Dacon*, 18-12-1841.

37. DSQ, 24-12-1838.

38. S. D'Cruze, *Sex, Violence and Local Courts*, op.cit.

39. ANQM, TL32, S1 SS1, *Déposition de Peter Rossiter*, 10-07-1838. « Blackguard » fait allusion à un individu mesquin, petit ; il tire son origine de ces enfants pauvres qui ciraient les chaussures et les bottes des *Horse Guards*. *The 1811 Dictionary of the Vulgar Tongue: Buckish Slang*, University Wit and Pickpocket Eloquence (Londres, 1994).

accusé Modeste Guertin, sa voisine, d'avoir utilisé le mot « *whore and other ill fame names* » pour l'insulter et, ajoutant l'injure à l'insulte, de s'être dénudée en public. Guertin fut accusée de méfaits par le juge de paix⁴⁰. L'historienne Laura Gowing soutient que les poursuites en diffamation sexuelle étaient un moyen utilisé par les femmes pour rétablir leur réputation dans leur communauté, la putain étant considérée comme l'antithèse de l'honnête femme. C'était aussi une façon, pour les femmes, de renforcer leur contrôle sur les comportements sexuels de leurs semblables et, de cette manière, de s'assurer de la bonne réputation du quartier⁴¹. Comment doit-on comprendre les comportements des vagabondes qui se criaient des insultes à caractère sexuel? Doit-on en conclure qu'il existait des vagabondes honnêtes qui cherchaient à se démarquer des autres? Je partage avec Timothy Gilfoyle et Marilyn Wood Hill⁴² l'idée que les vagabondes et les prostituées ne se percevaient pas comme des femmes déchues mais, au contraire, comme des femmes dénigrées à tort et, par conséquent, ayant droit à une réparation.

À l'occasion, les vagabondes recouraient également à l'intimidation. Ainsi, les menaces d'Ellen Turner de poignarder Louise Vizé ont tellement perturbé cette dernière qu'elle en a informé la police⁴³. L'image de Julia Campbell poignardant Antoine Demarais montre que quelques femmes cachaient des armes sous leurs vêtements. Peut-être est-ce parce qu'elle savait cela que Vizé a cru bon de déposer une plainte. Rose et Ann Heeny, toutes deux prostituées de rue, se sont elles aussi retrouvées devant le juge de paix lorsque Ann a accusé sa sœur Rose d'avoir proféré des menaces de mort à son endroit juste avant de l'agresser. En dépit de sa propre réputation, Ann Heeny a mis l'accent sur le comportement déséquilibré de sa sœur en soulignant que cette dernière avait « *lost all sense of morality and decency and presently cohabits with a man to whom she is not married* ». Le juge de paix a demandé à l'accusée de s'engager à ne pas troubler l'ordre public pour les six mois à venir⁴⁴.

Les menaces dégénéraient parfois en bagarres qui se déroulaient en pleine place publique. Ainsi, quand l'agent Louis Malo a découvert Margaret McGinnis et Margaret Carr complètement ivres en train de régler leur dif-

40. ANQM, TL32, S1 SS1, *Déposition d'Ann Joyalle*, 20-04-1841.

41. Laura Gowing, « Language, Power and the law: Women's Slander Litigation in Early Modern London », dans Kermodé & Walker, *Women, Crime, and the Courts*, op. cit., 26-30.

42. Voir T. Gilfoyle, *City of Eros*, op. cit., 82; et M. Wood Hill, *Their Sisters' Keepers*, op. cit., 159.

43. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 52, 11-12-1839.

44. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Ann Heeny*, 10-12-1836.

férend avec leurs poings derrière le Champ de Mars, il s'est interposé et les a accusées de vagabondage⁴⁵. Une autre scène met en jeu Dometilde Filiatreault et Marie Côté se battant avec hargne sans tenir compte du fait qu'elles se trouvaient dans la cours du Séminaire et qu'une foule les entourait. Il a fallu qu'un policier intervienne pour les arrêter⁴⁶. Par ailleurs, certaines assaillaient des hommes rencontrés dans les rues. Le gentilhomme Samuel Hayes a ainsi déclaré à un juge de paix qu'Eliza Peebles, prostituée de rue, l'avait frappé à plusieurs reprises. Les raisons de cette agression demeurent inconnues, mais le fait que le juge de paix ait ordonné à l'accusée de s'engager à garder la paix pendant six mois, plutôt que de l'emprisonner, suggère qu'il a pris en considération certaines circonstances atténuantes⁴⁷. Les voisines n'étaient pas épargnées non plus. Elizabeth Reid, épouse de John Ross, a ainsi porté plainte contre Margaret McGinnis pour l'avoir agressé et avoir tenté de poignarder son fils. Alors qu'elle venait au secours de son fils, Reid a été blessée à la tête par un coup de pelle asséné par la sœur de McGinnis, Grace⁴⁸.

Les documents de la cour et de la police révèlent que le travail de prostituée de rue était très dangereux. Le danger pouvait prendre plusieurs formes. Les femmes étaient notamment en contact avec des hommes potentiellement violents, que ce soit des clients, des voisins ou même des gardiens de la loi; elles étaient physiquement vulnérables lorsqu'elles refusaient les avances sexuelles des hommes ou encore lorsqu'elles accédaient à leurs demandes sans bénéficier d'une protection ou d'une surveillance. Elles subissaient plusieurs types d'agressions allant des menaces au harcèlement et à l'agression. Certains hommes se contentaient de les insulter. Ellen Welsh rapporte ainsi que James Keenan s'est précipité en dehors de sa maison pour lui crier qu'elle n'était qu'une «damned barrack whore⁴⁹». Dans la plupart des cas cependant, on répertorie des agressions physiques. Eliza Peebles rapporte avoir été rouée de coup par le huissier Robert Lovell au cours d'une soirée d'été⁵⁰. Marie Lussier a elle aussi découvert à quel point certaines rencontres pouvaient s'avérer dangereuses quand William Collins l'a sexuellement agressée après qu'elle lui eut refusé «un commerce charnel⁵¹». Les

45. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Louis Malo*, 16-6-1831.

46. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Samuel Stewart*, 22-10-1841.

47. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Samuel Hayes*, 26-06-1836.

48. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Elizabeth Reid*, 1-12-1928.

49. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Ellen Welsh*, 25-01-1841.

50. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Eliza Peebles*, 13-07-1835.

51. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Marie Lussier*, 8-02-1833.

travaux d'Arlette Farge à propos des archives judiciaires parisiennes ont déjà démontré que les femmes qui refusaient les avances sexuelles des hommes s'exposaient au viol, surtout si ces mêmes femmes donnaient l'impression d'être des « femmes faciles⁵² ». Les vagabondes et les prostituées étaient d'autant plus à risque qu'elles avaient la réputation d'être des « pourvoyeuses de sexe ».

Face à ces agressions, les femmes ne restaient pas passives, au contraire. L'une d'elles, Jane Rodgers, a profité d'une altercation l'impliquant ainsi qu'une autre prostituée et deux soldats pour se venger de William Brackenridge. Elle lui a coupé la lèvre en le frappant avec une brique⁵³. L'attaque meurtrière de Julia Campbell à l'endroit d'Antoine Demarais est un cas un peu exceptionnel d'autodéfense. D'après certains témoins, Julia Campbell, en compagnie d'Elizabeth Austin et d'un homme non identifié, se trouvait au marché Sainte-Anne entre cinq et six heures du matin. Demarais s'est approché de Campbell ; une dispute et des menaces ont suivi. Campbell a alors lancé une pierre à Demarais qui lui a rétorqué que si elle recommençait, il lui donnerait des coups de pied. L'altercation s'est terminée par une agression grave contre Demarais qui confiait à un témoin qu'« a damned whore had stabbed him ». Avant de mourir, il avait identifié Julia Campbell comme l'auteure de cette agression⁵⁴. Cette dernière a été reconnue coupable d'homicide involontaire et condamnée à deux ans d'emprisonnement.

Certaines vagabondes étaient aussi victimes de violence gratuite alors qu'elles ne faisaient que déambuler dans les rues ou même lorsqu'elles se rendaient à la messe. Amable Breton a ainsi accusé Guillaume Baumette de l'avoir agressée pendant un service religieux. Selon son témoignage, il l'aurait agrippée par les cheveux, l'aurait frappée de ses pieds et de ses poings en déchirant ses vêtements⁵⁵. Les hommes n'étaient pas les seuls à s'en prendre aux vagabondes. Des femmes de la classe populaire se livraient également à ce genre de comportement. L'exemple de Cecilia Jackson déchirant la casquette de Jane Grames et lui arrachant les cheveux est là pour en témoigner⁵⁶. Cette violence n'était pas unique aux prostituées de rue montréalaises. Selon Arlette Farge, elle représentait aussi un élément

52. Arlette Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle* (Paris, Gallimard/Julliard, 1979), 144.

53. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de William Brackenridge*, 18-2-1829.

54. ANC, MG 24 B 173, *James Reid Papers*, vol. 11, 6-9-1837 ; *Montreal Transcript*, 1-08-1837.

55. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Amable Breton*, 26-03-1832.

56. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Jane Grames*, 8-04-1835.

quotidien de la vie des rues parisiennes⁵⁷. Susan Harsin montre que les prostituées de rue parisiennes en étaient victimes. Elle soutient par ailleurs que leur vulnérabilité était étroitement associée au genre de travail que ces femmes pratiquaient, au danger de fréquenter certains lieux tard le soir, aux contacts qu'elles étaient amenées à établir avec les criminels et à la mauvaise réputation de leur commerce⁵⁸.

À Montréal, nombre de vagabondes flânaient en groupe, rencontraient des hommes, des soldats bien souvent, avec qui elles formaient des alliances en échange d'argent, d'alcool, de nourriture, d'un abri et de protection. Pendant cette période, les rues de la ville étaient peuplées de soldats britanniques⁵⁹ transférés au Bas-Canada pour étouffer l'insurrection qui soufflait sur la région. L'agitation avait culminé avec les Rébellions de 1837-1838 et avec la suspension du gouvernement démocratique. Les soldats affectés au maintien de l'ordre à Montréal séjournèrent dans les casernes de la vieille ville. Pour certaines vagabondes, ces soldats représentaient à la fois une bonne source de revenus et une protection contre la violence des autres hommes. Ces liaisons paradoxales n'étaient toutefois pas sans danger pour les femmes, qui devaient en tout temps faire preuve de beaucoup de discernement si elles voulaient demeurer en sécurité.

Peut-être par gratitude pour leur attention, en raison de leur pauvreté partagée ou encore parce qu'il leur était parfois difficile de tracer la ligne entre les actes criminels et la lutte quotidienne pour la survie, certaines de ces femmes entretenaient des relations intimes avec des soldats et les aidaient à commettre des crimes violents. Parmi ceux-ci, le vol de grand chemin. En 1829, par exemple, le colporteur James Smith a accusé Betsey Robertson et Eliza Martin de l'avoir détrossé alors qu'il traversait le Champ de Mars. Cet endroit était connu comme un lieu de sollicitation et les Montréalais se plaignaient de ne pas pouvoir s'y promener parce qu'il était infesté de «filles

57. A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris*, op. cit., 123.

58. Susan J. Harsin, *Crime, Poverty & Prostitution in Paris*, op.cit., 184.

59. Entre 1839 et 1854, plus d'un millier de soldats étaient logés à la caserne. La plupart d'entre eux étaient célibataires ou séparés de leurs épouses en raison des règlements militaires. Selon Elinor Senior, seulement 6% d'entre eux pouvaient bénéficier des rations et des quartiers nécessaires à leurs familles. De toute façon, le plus grand nombre n'avait pas les moyens de faire venir leur famille au Canada et de subvenir à leurs besoins. Les soldats qui voulaient se marier devaient obtenir l'autorisation de leur capitaine. Celui-ci s'informait apparemment de la réputation de la femme avant de transmettre la demande à l'officier supérieur qui prenait la décision finale. Elinor K. Senior, *British Regulars in Montreal: An Imperial Garrison, 1832-1854* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 1981), 148-149. Plusieurs soldats se tournaient donc vers des prostituées pour des rapports sexuels.

publiques» qui se livraient à des «scènes dégoûtantes» à la tombée de la nuit⁶⁰. Apparemment, deux soldats ont demandé à Smith de leur donner son argent et, voyant son refus, l'on projeté par terre. C'est alors que Robertson et Martin l'ont immobilisé, ont fouillé dans ses poches et en ont tiré son portefeuille qui contenait des billets de banque et de la monnaie pour une valeur de dix dollars⁶¹. Eliza Martin semble avoir eu un penchant pour le vol de grand chemin, car neuf mois après cet incident, elle a dérobé à William O'Brine l'argent que lui avaient offert de charitables Montréalais afin de lui permettre de retourner en Irlande après amputation de la jambe⁶².

Les soldats fournissaient également une protection d'une autre sorte aux vagabondes et aux prostituées. Ils intervenaient parfois quand la police les arrêtait ; ils les libéraient ou empêchaient leur arrestation. C'est un peu ce que Tony Henderson décrit lorsqu'il parle des «brutes» londonniennes, en général des soldats, qui protégeaient les prostituées de rue des gardes et qui les aidaient même à extorquer et voler leurs clients⁶³. À Montréal, par exemple, un soldat a délivré Eliza Robertson qui venait d'être arrêtée pour vol⁶⁴. Il faut dire que, contrairement aux policiers, les soldats portaient des armes. Certaines rencontres pouvaient s'avérer dangereuses. Le policier Bowen en a fait la malheureuse expérience quand un soldat l'a menacé de sa baïonnette en lui disant de «to go about his business⁶⁵». Les soldats n'étaient pas les seuls à s'en prendre aux agents, huissiers, gardiens et autres représentants de l'ordre. Plusieurs civils ne se gênaient pas pour entraver les interventions de forces de l'ordre⁶⁶. À Birmingham, pendant le XIX^e siècle, certaines interventions policières, notamment lors de réunions informelles, de bruyantes disputes à caractère privé ou dans les cas d'ivrognerie, étaient mal perçues par les classes populaires. À leur sens, ces comportements n'étaient pas de nature criminelle et la police n'avait pas à intervenir. On défiait donc régulièrement les forces de l'ordre soit en venant à la rescousse des prisonniers ou encore en s'en prenant physiquement aux policiers⁶⁷.

60. ANQM, TL32 S1 SS11, *Registres*, 19-7-1836.

61. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de James Smith*, 8-09-1829.

62. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de William O'Brine*, 9-06-1830.

63. T. Henderson, *Disorderly Women in Eighteenth-Century London*, op. cit., 31.

64. ANC, RG1 E 15A, *Accounts of the High Constable*, 22-2-1827.

65. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 59, 14-7-1841.

66. Donald Fyson, *Criminal Justice, Civil Society and the Local State: The Justices of the Peace in the District of Montreal, 1764-1830*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1995, 307-308.

67. Bill Bramwell, «Public Space and Local Communities: The Example of Birmingham, 1840-1880», dans Gerry Kearns et Charles W. J. Withers, dir., *Urbanising Britain: Essays on Class and Community in the Nineteenth Century* (New York, Cambridge University Press, 1992), 43.

Ce n'est donc pas sans raison que les forces de l'ordre hésitaient parfois à intervenir dans les situations potentiellement dangereuses. Le chef de police Jeremie a été directement confronté aux risques de certaines manœuvres d'intervention lorsque, en septembre 1839, un soldat lui a donné un coup de baïonnette à la jambe au cours d'un raid mené pour arrêter des femmes de mauvaise vie installées dans une grange de la ferme Gregory⁶⁸. De la même manière, des policiers, chargés d'appréhender trois femmes qui étaient entrées par effraction dans le jardin et le verger de M. Brechenridge, ont refusé d'obéir aux ordres après avoir constaté que trente soldats du 66^e régiment s'étaient joints à elles⁶⁹. Il est possible que les policiers se soient souvenus de l'attaque à coup de baïonnette sur Jeremie pendant qu'ils évaluaient la situation à la ferme de Brechenridge. Dans d'autres circonstances, les policiers intervenaient toutefois lorsque des hommes étaient en danger d'être dupés par les prostituées de rue. Au printemps de 1841, par exemple, les policiers ont été informés de la présence en ville d'un visiteur que l'on disait « dérangé », et donc à la merci des prostituées. Selon toute vraisemblance, il serait resté à Montréal pendant quelques jours et aurait passé le plus clair de son temps avec des prostituées. Il avait été aperçu, en compagnie de trois ou quatre d'entre elles, à se promener à travers la ville dans un carrosse loué. Pour sa protection, le chef de police James Smith a demandé un mandat d'arrêt contre lui lorsque, un soir, il se rendait au cirque accompagné de Mary Ann Legris et de deux autres femmes⁷⁰.

La configuration de la violence était complexe. Toujours réellement ou potentiellement présente, elle touchait plusieurs personnes évoluant dans l'espace public, là où les rôles genrés s'incarnaient. Confrontées à cette violence — verbale aussi bien que physique —, les vagabondes ont développé une diversité de stratégies pour éviter le danger et se défendre — légalement ou non — lorsqu'elles étaient victimes d'agressions.

LES STRATÉGIES ET LES REMÈDES

Les femmes errantes utilisaient toute une gamme de manœuvres pour réduire le danger et pour atténuer ces affrontements violents. Comme nous l'avons vu plus haut, elles pouvaient renforcer leur sécurité en sollicitant en groupe et en cultivant des relations avec les hommes et les femmes qui œuvraient dans le même espace public qu'elles, de même

68. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 58, 25-09-1839.

69. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, Vol. 33, 27-05-1840.

70. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de James Smith*, 15-06-1841.

qu'avec les hommes qui faisaient partie de leur clientèle régulière. Mais les récits présentés en début d'article montrent qu'elles devaient faire preuve de beaucoup de circonspection.

Les vagabondes parcouraient les espaces urbains en groupes composés d'amies et de membres de la famille. La majorité des prostituées, et en particulier les récidivistes, étaient arrêtées en paires ou en groupes⁷¹. Les femmes se connaissaient bien, travaillaient ensemble et parfois jouaient un rôle décisif dans l'initiation des nouvelles venues au commerce du sexe. Nous savons, grâce aux dépositions, que des membres d'une même famille, comme des mères avec leurs filles, arpentaient les rues ensemble. C'était le cas de la veuve Magdeleine McDonald et sa fille Magdeleine Couture, ainsi que des sœurs Ann et Rose Heeny. Solidaires, elles créaient des liens essentiels à leur survie, des liens rappelant ceux de communautés de femmes telles que les *wrens* de Curragh étudiées par l'historienne Maria Luddy⁷². Quelques-unes étaient rejetées par leur famille, la plupart avaient perdu tout contact avec elle. Elles partageaient tout ce qu'elles avaient : nourriture, abri, alcool.

Les vagabondes/prostituées faisaient partie intégrante de l'économie du quartier. Elles poussaient leurs clients dans les débits de boisson du coin, le long des quais et autour des casernes. Elles contribuaient donc à la prospérité locale et à ce titre elles bénéficiaient d'un certain seuil de tolérance de la part des commerçants et des agents de sécurité. Encore fallait-il pouvoir s'insérer dans le milieu, y être connu de façon à y œuvrer et à y vivre dans une relative stabilité. La géographie urbaine jouait donc un rôle vital dans le travail et la sécurité des femmes errantes. La surveillance dans le voisinage procurait une certaine protection à des femmes dans des situations dangereuses et crier au secours pouvait mobiliser le renfort nécessaire contre des hommes violents. L'éclairage des rues dans la vieille ville augmentait également leur sécurité. Ce n'est pas un hasard si la rue Saint-Paul, dans laquelle étaient établies les entreprises

71. Nous avons analysé le nombre de prostituées selon qu'elles furent arrêtées seules, en paires ou en groupes entre 1810 et 1836. Les données indiquent que 70% d'entre elles le furent avec d'autres. Malheureusement, il n'a pas été possible de poursuivre cette enquête au-delà de 1836, étant donné que les tribunaux adoptèrent en 1837 des dépositions uniformisées n'autorisant le nom que d'une seule personne par formulaire.

72. Maria Luddy, « An Outcast Community: The "Wrens of the Curragh" », *Women's History Review*, 1,3 (1992). Les *wrens* étaient des prostituées, des vagabondes, d'anciennes détenues et des alcooliques qui vivaient du commerce de la chair près du camp militaire de Curragh dans le comté de Kildare.

commerciales les plus en vue de la ville, fut la première à être éclairée⁷³. Ironiquement, si l'éclairage des rues permettait de fréquenter les voies publiques le soir, il facilitait également la recherche de plaisirs sexuels⁷⁴. On sait qu'il existe une forte corrélation entre le nombre d'arrestations des vagabondes et la présence de policiers et de gardes de nuit⁷⁵. Cela tient peut-être au fait que les femmes privilégiaient les rues de la vieille ville non seulement pour être à proximité d'une abondante clientèle, mais aussi parce qu'il était plus sûr de travailler là où il y avait des réverbères et où la présence d'agents et de gardes ajoutait à la sécurité.

Étant donné qu'ils partageaient le même espace public, policiers et gardes connaissaient bien les prostituées. Pour les uns, cette connaissance leur permettait de cibler celles qui perturbaient l'ordre public. Par exemple, Antoine Cospel profita de l'état d'ébriété d'Émélie Masson, réputée pour être une « personne de mauvaise vie » hantant les rues la nuit, pour l'arrêter⁷⁶. Pour d'autres, la même connaissance se transformait en une certaine complicité pouvant aller jusqu'aux échanges amicaux et sexuels. Le policier Patrick Corcoran fut dénoncé à ses supérieurs pour avoir traîné et causé avec des « filles de mauvaises mœurs ». Il fut réprimandé, mais pas congédié⁷⁷. Le sous-agent Thomas Gleeson ne fut pas aussi chanceux. Il fut renvoyé de la police pour avoir frayé et dansé avec une prostituée⁷⁸. En retour, les femmes errantes, qui dépendaient de la « bonne volonté » de tels policiers pour obtenir de la protection ou pour éviter les arrestations, leur rendaient divers services. Quelques-unes devenaient indicatrices. C'est ainsi que Mary Ann Shadbolt dénonça le cordonnier John Tubberty pour lui avoir sciemment

73. Mark J. Bouman a bien montré, dans son étude sur l'éclairage des grandes villes en Europe et aux États-Unis, comment ce sont les quartiers fréquentés par la bourgeoisie qui furent les premiers éclairés, tandis que ceux qu'ils évitaient étaient les derniers à recevoir la lumière. Mark J. Bouman, « Luxury and Control: The Urbanity of Street Lighting in Nineteenth-Century Cities », *Journal of Urban History*, 14 :1 (novembre 1987) : 28.

74. Jane Rendell, « Displaying Sexuality: Gendered Identities and the Early Nineteenth-Century Street », dans Nicholas R. Fyfe, dir., *Images of the Street: Planning, Identity and Control in Public Space* (New York, Routledge, 1998), 79.

75. Il se produisit une hausse significative des arrestations à partir de 1837, avec un sommet en 1841 et un léger repli l'année suivante, coïncidant avec l'immédiate période des Rébellions, caractérisée par une régulation plus généralisée de l'espace public. Cette hausse survint également au moment où l'on réorganisait les forces policières, avec l'augmentation des effectifs et la mise en place de nouvelles méthodes de patrouille. Ces changements contribuèrent à l'augmentation des arrestations des prostituées. Voir *To Indulge Their Carnal Appetites*, *op.cit.*, 232.

76. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Antoine Cospel*, 22-12-1829.

77. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 34, 6-4-1841.

78. *Ibid.*, vol. 31, 13-9-1842.

acheté des biens volés⁷⁹. D'autres fournirent camaraderie et sexe. Le sous-agent Henry Garside fut vu entrant dans un jardin « to privately communicate with a prostitute⁸⁰ ». En janvier 1823, un grand jury déplora le fait que des gardiens en service fraternisaient et buvaient avec des femmes de mauvaise réputation, ou encore allaient au bordel au lieu de patrouiller les rues⁸¹.

Les vagabondes se tournaient également vers les policiers, juges de paix et directeurs de prison pour se procurer de la nourriture, des soins médicaux, un abri ou de la protection contre la violence. L'emprisonnement fournissait une alternative à la mort par faim ou par hypothermie. Plusieurs femmes demandaient un gîte pour la nuit ; d'autres, pour éviter les intempéries, proféraient des menaces ou commettaient de petits délits dans l'espoir d'être jetées en prison ou d'être envoyées en maison de correction. Lorsque Eleonore Galarneau, Catherine Corkan, Mary Boyle et Sarah Kennedy menacèrent de briser les vitres du Palais de justice si on leur refusait l'incarcération, l'agent Louis Malo prit leur demande au sérieux et alerta la magistrature sur le fait qu'elles pouvaient réellement mourir de faim et de froid si elles n'étaient pas internées⁸². Alors que la prison servait d'abri pour certaines contre les blessures et la mort, pour d'autres elle constituait le refuge ultime. Lydia Corneille, une prostituée, vagabonde et alcoolique bien connue de la police, fut arrêtée pour la dernière fois en 1842. Quand il devint apparent que « her days were numbered », le shérif autorisa le personnel de la prison à lui donner du vin et de la bière. Elle rendit l'âme le 24 novembre 1842⁸³. Le jour suivant, une autre pensionnaire mourut de complications reliées à de la négligence et à de l'hypothermie chroniques. Le docteur Arnoldi connaissait bien Martha Hyers ; il l'avait soignée en prison pour maladie vénérienne au cours des quatre ou cinq dernières années⁸⁴. Précisons cependant que ce type d'aide n'était pas offert à toutes les vagabondes, comme le montre l'exemple de Martha Beers : elle mourut de froid dans une chaloupe quelques jours après avoir été relâchée de prison en février 1842, sans aucune place où aller⁸⁵.

79. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Mary Ann Shadbolt*, 11-12-1841.

80. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 32, 17-9-1842.

81. ANQM, TL32 S1 SS11, *Représentations de jury*, 18-1-1823.

82. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition de Louis Malo*, 20-01-1836.

83. ANQM, TL32 S26 SS1, *Enquête du coroner*, 24-11-1842.

84. *Ibid.*, 25-11-1842.

85. ANC, RG4 B 14, *Registres de la police de Montréal*, vol. 54, 20-02-1842.

En dépit des conditions de vie pénibles de la prison⁸⁶, plusieurs femmes sans abri préféraient ses murs à ceux de l'*Asylum for Penitent Women*. Dans son étude des lois anglaises concernant les pauvres, Lynn Hollen Lees a constaté que la grande majorité des pauvres en milieu urbain évitaient les institutions publiques destinées à leur venir en aide. Les indigents décidaient quand demander et quand refuser l'aide des paroisses, « preferring the boozy companionship of friends to the regime of the work houses ». Ils s'adressaient d'abord à des parents ou à des voisins pour demander de l'aide ; ils recourraient ensuite à des usuriers, demandaient du crédit, volaient et mendiaient⁸⁷. À Montréal, les vagabondes se sentaient à l'aise en prison, où elles étaient admises assez facilement. On leur demandait peu, l'emprisonnement couvrait les mois les plus froids de l'hiver et était de courte durée en comparaison à l'enfermement dans d'autres institutions, sans compter qu'elles avaient de la compagnie. La *Rockhead Prison* à Halifax donnait les mêmes avantages aux prostituées et aux vagabondes : nourriture, logement et refuge contre la violence⁸⁸. Lucia Zedner estime que les femmes récidivistes en Angleterre entraient et sortaient régulièrement de prison, « thus blurring the divide between life inside and their own communities outside⁸⁹ ».

Leur familiarité avec la prison permettait également aux femmes de comprendre la justice criminelle et de l'utiliser à leurs fins⁹⁰. Les femmes errantes

86. Les conditions carcérales étaient dures. Il y avait des problèmes chroniques de surpopulation, de vermine, de mauvaise aération et de chauffage insuffisant. Le grand jury déplorait les fenêtres brisées qui laissaient entrer l'air le froid et la neige dans les cellules. La situation était d'autant plus inacceptable que bien des prisonnières étaient « presque nues » et ne pouvaient raisonnablement pas être relâchées au beau milieu de l'hiver (ANQM, TL32 S1 SS11, *Représentations de jury*, 18-01-1840). Certaines en effet vendaient leurs vêtements pour acheter de la nourriture. La direction des prisons limitait le menu des pensionnaires à du pain, des patates, de l'eau et quelquefois un petit morceau de viande les dimanches et les jours fériés. Un grand jury a réprimandé les responsables d'une institution pour la portion quotidienne insuffisante d'une livre et demie de pain et de deux livres de pommes de terre destinée à des prisonniers condamnés aux travaux forcés (*Montreal Transcript*, 14-09-1841). Des conditions similaires prévalaient dans la Maison de correction. Un éditorialiste dénonça l'état de délabrement résultant du refus du gouvernement d'accorder des fonds pour l'entretien de l'édifice, ainsi que son utilisation excessive en tant que « house of correction, penitentiary, lunatic asylum, Magdalen asylum, poor house and lying in hospital » (*Gazette*, 12-02-1827).

87. Lynn Hollen Lees, *The Solidarities of Strangers: The English Poor Laws and the People, 1700-1948* (New York, Cambridge University Press, 1998), 37, 71.

88. J. Fingard, *The Dark Side of Life*, op. cit., 57.

89. Lucia Zedner, *Women, Crime, and Custody in Victorian England* (New York, Oxford University Press, 1991), 5.

90. Jane B. Price, « "Raise in Rockhead. Died in the Poor House": Female Petty Criminals in Halifax, 1864-1890 », dans Philip Girard et Jim Phillips, dir., *Essays in the History of Canadian Law*, 3 : *Nova Scotia*, op.cit., 221.

recourraient à la police et aux tribunaux pour résoudre leurs disputes et poursuivre leurs agresseurs. Elles n'hésitaient pas à mobiliser les institutions mêmes qui sévissaient contre elles pour lancer des accusations. On voit bien que les relations entre les vagabondes, la cour et la communauté étaient complexes. Ces femmes appelaient la police quand elles étaient attaquées et faisaient des dépositions. Leurs agissements étaient en tous points comparables à ceux de leurs homologues de New York. Marilyn Wood Hill, qui a étudié les prostituées dans la métropole américaine, avance qu'en défendant leurs intérêts en cour, ces dernières faisaient la preuve qu'elles ne craignaient pas d'être visibles, car elles se percevaient comme des citoyennes à part entière et non comme des délinquantes sans droits. Les prostituées new-yorkaises accomplissaient d'ailleurs maints devoirs civiques, comme servir de témoin devant les tribunaux ou lors d'une enquête et poursuivre en justice les auteurs de petits crimes ou d'actes violents, ainsi que les fauteurs de trouble⁹¹. Les vagabondes montréalaises n'étaient toutefois guère heureuses dans leur recherche de justice. Errer n'était pas une condition bien vue par les « tribunaux impartiaux », comme le constata Ursule Brouillet dite Bernard. Elle accusa Caroline Belford d'avoir volé un manteau écossais et une jupe. Quand la cour l'interrogea, Belford rétorqua qu'elle n'était pas coupable, que celle qui l'accusait était une personne peu recommandable et au passé lourd, « a bad and loose character in whose veracity no trust can be attached who is a person known to be in the habit of pilfering and has this morning been committed to gaol for being a vagrant⁹² ». La cause contre elle fut rejetée.

Bien des accusations devant les tribunaux relatives à des insultes, des menaces et des agressions ne connurent pas de verdict. L'étude faite par Donald Fyson sur la justice criminelle à Montréal indique que parce que les poursuites pour violence étaient laissées à la discrétion des victimes, seulement le tiers des plaintes se terminaient par une sentence. De plus, les juges de paix n'exigeaient pas des parties qu'elles versent une caution pour garantir leur présence en cour ; par conséquent, bien des plaignants ne poursuivirent pas leurs accusations au-delà de la phase initiale. À la Cour des sessions trimestrielles de la paix, la majorité des poursuites pour agression prenaient fin dans l'intervalle entre la comparution de l'accusé devant un juge de paix et celle, quelque temps après, devant les sessions⁹³.

91. Wood Hill, *Their Sisters' Keepers*, op. cit., 159-167.

92. ANQM, TL32 S1 SS1, *Déposition d'Ursule Brouillet*, 3-07-1838.

93. D. Fyson, *Criminal Justice, Civil Society and the Local State*, op. cit., 300-329.

Tel fut le cas de l'accusation faite par Ellen Welsh à l'endroit de James Keenan pour diffamation et agression : comme elle n'avait pas comparu devant le tribunal, le juge de paix a instruit le jury de façon à disculper Keenan.

Bien que les raisons de mettre fin prématurément à un procès ne fussent pas toujours explicites, il reste que les dépositions des prostituées concernant des actes de violence faits à leur endroit étaient reçues avec scepticisme. En Angleterre, la magistrature ne prenait généralement pas au sérieux les agressions si elles n'étaient pas excessives et si les victimes n'appartenaient pas à la catégorie des faibles et des innocents⁹⁴. Les vagabondes étaient perçues comme le contraire de la pureté. Un cas, en particulier, ayant abouti devant la cour du Banc du Roi avec témoignage consigné par le juge Reid, jette un éclairage intéressant sur cette question. En 1819, lors d'une enquête effectuée à la suite d'une plainte du chef de police Jacob Marsten contre Jean Lebeau pour l'avoir agressé alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, Marsten fut lui-même accusé d'avoir sciemment loué plusieurs de ses demeures à des tenancières de bordel et à des prostituées. Deux témoins, Antoine Delaunay et François-Xavier Poitras, prétendirent que Marsten était simplement intervenu pour réprimer une rixe survenue dans une demeure qu'il avait louée aux prostituées Fanny et Élizabeth Proulx. Il fut également accusé de donner en location une autre de ses propriétés à un nommé Renois, connu pour être un tenancier de bordel. Malgré les dénégations de Marsten et les charges qui pesaient sur Lebeau, ce dernier ne fut pas trouvé coupable⁹⁵. Être chef de police ne garantissait nullement à un individu que son interprétation des événements supplanterait tout autre témoignage. En outre, il était vraisemblable aux yeux du petit jury que les policiers, même haut placés, pouvaient être impliqués dans des affaires de prostitution.

Alors que les exemples ne manquent pas de vagabondes déployant des mesures pour atténuer tout danger et éviter la restitution de l'argent quand leurs stratagèmes échouaient, il faut souligner que ces femmes étaient les victimes aussi bien que les instigatrices d'actes violents. Toutefois, les tactiques qu'elles utilisaient étaient risquées, comme le fait d'entretenir des relations avec des hommes violents pour se mettre à l'abri des coups, ou encore le fait de demander réparation sans tenir compte de leur réputation. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de ces revers de for-

94. S. D'Cruze, *Crimes of Outrage*, op. cit., 10.

95. ANC, MG24 B 173, *James Reid Papers*, vol. 3, 19-2-1819.

tune, les vagabondes persistaient à vivre selon leurs propres conceptions et selon les circonstances.

CONCLUSION

Les vagabondes du Montréal préindustriel traversaient la ville sur des trottoirs de bois en mauvais état, le long de rues étroites et sombres, en essayant d'éviter de s'enfoncer dans la boue, de marcher dans les excréments d'animaux et les flaques d'eau. Elles entraient et sortaient des quartiers mal famés, dangereux et obscurs pour apporter les biens volés aux malfrats qui se tenaient dans les tavernes, les boutiques de prêteurs sur gage ou dans les bordels. Elles dépassaient les limites du comportement acceptable en public en étant saoules, bruyantes ou indécentes. Elles sillonnaient les rues à la recherche de nourriture, d'abri, de clients et d'alcool. Lorsqu'elles échouaient à se trouver un refuge, elles optaient pour le poste de police local et la prison. De la sorte, elles brouillaient les frontières entre la vie quotidienne de la rue, le monde interlope et l'univers carcéral.

Elles évoluaient dans un monde dur, illicite et dangereux, source de tensions et de conflits, pas tellement différent de celui des femmes des classes populaires qui habitaient dans les mêmes voisinages et partageaient le même espace public. Toujours inquiètes de réduire les risques associés à la prostitution dans les rues, les femmes errantes se déplaçaient souvent en groupes, sollicitaient dans des endroits publics, portaient quelquefois des armes pour se défendre, ripostaient à leurs agresseurs et faisaient valoir leur propre vision d'une justice milicienne. La concurrence pour la nourriture et le logement, exacerbée par la faim, le froid, les excès d'alcool et la maladie, suscitait l'antagonisme entre elles. Et pourtant, partager le même espace urbain, supporter la même pauvreté abjecte et résoudre tous les jours les mêmes problèmes de survie finirent par tisser des liens entre ces femmes et entre elles et les soldats.